

## La Population et l'Agriculture

Je laisserai aujourd'hui les questions purement économiques de la monnaie et du travail, pour dire quelques mots sur le mouvement de la population et son influence sur la prospérité agricole du pays.

Dans un article de l'*Economiste Européen*, je trouve les chiffres suivants relatifs à la population de l'Europe en 1895 :

En 1895, l'Europe comptait 337 millions 526,700 habitants ; en 1895, le chiffre s'élève à 367,449,500.

L'augmentation de la population européenne, pendant cette période de dix années, a été de 29,922,800 habitants, soit 0,88 pour cent d'augmentation annuelle moyenne. Les pays dont les populations ont le plus augmenté sont : la Russie, 12,510,800 habitants, ou 1,46 0/0 d'augmentation moyenne annuelle ; l'Allemagne, 4,522,600 habitants, ou 0,96 0/0 ; l'Autriche-Hongrie, 3,502,200 habitants ou 0,92 0/0 ; la Grande-Bretagne, 2,452,400 habitants, ou 0,66 0/0 ; l'Italie, 1,552,300 habitants, ou 0,52 0/0 ; la Turquie, 1,100,000 habitants, ou 2,44 0/0 ; la France, 671,000 habitants, ou 0,17 0/0 d'augmentation annuelle moyenne.

On le voit, nous occupons le premier rang... à la queue !

Est-il téméraire de prévoir un résultat inférieur encore pour le recensement qui va avoir lieu dans quelques jours ? Peut-être pas.

Le fait brutal qui apparaît est celui-ci : la France est la dernière nation pour l'augmentation de la population.

Le docteur Bertillon, dans son magnifique ouvrage, *Démographie de la France*, démontre, par des chiffres, que le pays peut se diviser en trois groupes, suivant le plus ou le moins grand nombre de *propriétaires du sol*.

Le premier groupe, comprenant 30 départements, possède 285 *propriétaires* sur 1,000 habitants et ne produit que 24,78 % de natalité.

Le second groupe, avec 240 *propriétaires*, a une natalité de 25,7.

Le troisième groupe, avec 177 *propriétaires* seulement, a une natalité de 28,1.

Conclusion : c'est là où il y a le plus de *prolétaires*, de simples travailleurs à gage que les enfants sont le plus nombreux.

Et ceci s'explique.

En France, les familles *bourgeoises* ont toujours eu une vertu dominante : l'épargne. Il ne faut pas les en blâmer. Mais cette idée de parcimonie, de réduction en toutes choses, excellente pour créer une réserve, un capital, s'est étendue à la fabrication des enfants. De sorte qu'on en est arrivé à limiter le nombre des enfants dans les familles *bourgeoises* qui forment le plus grand nombre des familles françaises.

Le pauvre diable procréé toujours vigoureusement, car il sait que ses en-

fants auront toujours un sort au moins égal au sien.

Les familles très riches ont ou peuvent avoir de nombreux rejetons, parce que les parents peuvent diviser leur fortune sans que les parts deviennent trop petites.

Mais le bourgeois qui a péniblement amassé cent mille francs, par exemple, aura rarement sept ou dix enfants, en songeant qu'il faudrait partager la fortune en sept ou dix parties, ce qui ne serait plus une *fortune* pour ses fils !

Cette idée d'épargne du Français est donc devenue un obstacle au développement de la population.

Les Anglais, avec leur système de donner tout l'héritage à l'aîné et rien aux autres, ont beaucoup d'enfants. Ainsi, pendant la période de 1801 à 1880, 100 Anglais sont devenus 212 individus, pendant qu'en France 100 habitants ne sont devenus que 142 Français.

\* \*

On dit tous les jours : l'agriculture manque de bras.

Cela prouve simplement que les ouvriers agricoles ont trouvé plus d'avantages à devenir des ouvriers industriels.

Chacun cherche son bénéfice où il peut. De 1850 à 1880, les chiffres de la population des villes ont passé de 25,52 pour cent à 32,44.

La population rurale a diminué : de 74,48 pour cent, elle est descendue à 67,56 à ces deux époques.

Cependant, sur 100 habitants, on peut répartir les diverses professions avec les proportions suivantes :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Agriculture.....        | 53.04 |
| Industrie.....          | 25.93 |
| Commerce, etc.....      | 10.73 |
| Professions libérales.. | 4.28  |
| Rentiers, retraités.... | 6.28  |

Les cultivateurs tiennent donc la tête et haut la main.

J'ai déjà cité des chiffres et demandé pourquoi nous n'imposons pas nos volontés, étant le nombre, étant la force !

Je ne puis écrire sans retomber sur cette question, mais quand donc sera-t-elle résolue, colons, mes amis ?

\* \*

Aujourd'hui, en France comme en Algérie, nous voyons les gens les plus pauvres (ou les plus riches quelquefois) qui ont une nombreuse famille. Les gens à fortune moyenne ne veulent que *un* enfant ou *deux*. Aussi ont-ils, ces gens-là, un air de souverain mépris pour ces pauvres diables qui voient une nichée de bambins autour de la soupière familiale !

« S'ils sont malheureux, c'est leur faute, disent-ils ; quand on a pas de pain, on ne doit pas avoir d'enfants. »

De deux choses l'une, chers professeurs, ou bien vous voulez priver le pauvre diable des joies légitimes du mariage et le pousser à la débauche, ou bien vous allez lui faire un cours spécial pour atténuer les effets ordinaires de ce mariage.

Dans les deux sens vous êtes des gens sans cœur ni morale.

Vous pourriez cependant encore, bourgeois superbes, défendre la cueillette du fruit aux pauvre peuple. Ce serait une loi aussi intelligente que quelques autres, n'est-ce pas, Algériens ?

Et c'est ce qu'on appelle la *civilisation* dans une société ! Il me semble, que jamais le nombre des citoyens d'un pays, si grand soit ce nombre, fut une cause de non civilisation !

Les lois devraient donc protéger les nombreuses familles, aider les chefs de ces familles par des faveurs spéciales qui permettraient à tous les membres d'arriver à vivre d'abord et à s'instruire ensuite, avant d'arriver à l'âge d'homme pour travailler de leurs bras ou de leur intelligence, subvenir à leur nourriture et, enfin, créer d'autres familles.

Au contraire, le pauvre ouvrier des champs a ordinairement beaucoup d'enfants (cela se comprend par son genre de vie, ses aptitudes, etc.), mais ces enfants sont une charge très lourde pour lui ; il ne peut plus, en fin de compte, garder tous ces travailleurs sur son lopin de terre ou chez ceux qui l'occupent ; la famille se disperse mais sans augmenter en bien-être et s'élever dans l'échelle sociale.

Et puis, disons tout, le gouvernement français ne favorise pas assez l'émigration de ces fils de prolétaires ruraux vers les colonies françaises.

Que faudrait-il pour cela ?

Donner des terres, déjà *défrichées* par les condamnés de toutes sortes, à ces jeunes hommes vigoureux ; ouvrir des voies nouvelles dans nos conquêtes coloniales et ne pas trop regarder la pape-rasserie pour jeter plus de coups d'yeux sur les terrains.

L'homme est partout le même : il ne peut être question de créer une inégalité quelconque entre les diverses catégories de citoyens au point de vue du nombre d'enfants qu'on *peut* ou qu'on *doit* avoir !

S'il y a un cas où la devise *Egalité* doit exister sans restriction, c'est dans celui-là ! et le gouvernement véritablement républicain démocratique doit pouvoir crier à ses citoyens : « Ayez des enfants tant que vous voudrez, la société donnera à chacun, selon ses aptitudes et ses capacités, tout ce qui lui sera nécessaire pour arriver à l'âge d'homme, c'est-à-dire jusqu'au moment où il pourra gagner sa vie par lui-même. »

Nous espérons cette époque.

En attendant, faites des enfants !

Aux petits des oiseaux... ..

Léopold GAMERRE.

Vins rouges. — Ont obtenu des médailles d'or : MM. Bichon, Martin, Monier.  
Ont obtenu des médailles d'argent : MM. Roux, Barriller, Cachet, Jouane, Kuecht, Thesmar.

Ont obtenu des médailles de bronze : MM. Clerc, Haudricourt, Flinais, l'Orphelinat de Misserghin, Verheyde.

VINS BLANCS. — Médailles d'or : M. Mathis.

Ont obtenu des médailles de bronze : MM. Haudricourt, Gonnart, Martin, l'Orphelinat de Misserghin.

Ont obtenu des mentions honorables : MM. Clerc, Jouane, Thesmar.

VINS DE LIQUEUR (pour l'Algérie). — Médailles d'or : MM. Sostreyer, Sobrero, Raison.

Médailles d'argent : MM. Menet, Haudricourt, Gonnart et le domaine de Saint-Léon.

VINS MOUSSEUX (pour l'Algérie). — Médailles d'or : M. Thuillier :

Médailles d'argent : MM. Ehrenpfort et Lévy.

Eaux-de-vie. — Médailles d'or : MM. Thivaud, Pourpoin, Caylus, Viola et l'Orphelinat de Misserghin.

Médailles d'argent : MM. Payrou, Menet, Compagnie Algérienne et Comice agricole de Guelma.

Médailles de bronze : MM. Barot, Royer, Raison et Thuillier.

## Transport des moutons Algériens

Le Syndicat des Commissionnaires en bestiaux de Marseille vient d'envoyer une délégation de trois membres auprès de M. Viger, Ministre de l'Agriculture, à l'effet de lui exposer combien les dispositions de la circulaire de M. Gadaud, ex-Ministre de l'Agriculture, imposant un ensemble de mesures sanitaires aux moutons algériens arrivant en France, étaient contraires à l'intérêt général, et pour en demander l'abrogation et le retour aux anciens usages.

Les trois délégués, accompagnés du

Grande retraite aux flambeaux par toutes les Sociétés locales, avec le concours de l'armée et la Nouba indigène ; illuminations de la Mosquée de la Pêcherie et des édifices publics.

Deuxième journée. — 46<sup>e</sup> Congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique à l'Hôtel de Ville. — 22<sup>e</sup> Concours fédéral de gymnastique, de tir et de natation. — Remise du Drapeau fédéral ; premier défilé officiel des Sociétés ; distribution solennelle des récompenses — Punch au Théâtre Municipal. — Second défilé officiel des Sociétés.

Troisième journée. — Carrousel militaire sur le champ de manœuvres de Mustapha, suivi d'une grande fantasia à laquelle prendront part les caïds du Sud, les tribus de l'arrondissement d'Orléansville et les Mozabites. — Bataille de fleurs sur le boulevard de la République ; grande Fête mauresque au Théâtre Municipal, par les Ouled-Nait et les Aïssaouas. — Jeux nautiques, régates et fête vénitienne. — Excursion aux Gorges de la Chiffa. Visite au Ruisseau des Singes.

Pour donner plus d'attrait aux fêtes prochaines, qui auront lieu à l'occasion de la 22<sup>e</sup> Fête fédérale de gymnastique, une grande foire sera installée sur le boulevard Carnot et l'esplanade Margueritte, du 28 mars au 12 avril inclus, terme de rigueur.

Trois jours francs, à partir du 25 mars, sont accordés aux marchands foires pour l'installation de leurs baraques. Les jeux d'argent, déguisés sous une forme quelconque, sont rigoureusement interdits. Les demandes seront reçues à la Mairie (inspection des produits communaux), jusqu'au 22 mars inclus.

Les Sociétés amicales départementales ou régionales existant à Alger, dont les membres désirent recevoir eux-mêmes et faire les honneurs de la cité à leurs compatriotes qui viendront à l'occasion de la 22<sup>e</sup> Fête fédérale, sont priées de le faire connaître au Comité d'organisation, à la Mairie.

Les espèces porcine devront être nées en Algérie et appartenir aux exposants depuis plus de six mois, à compter de la date d'ouverture du Concours.

Toutefois, pour les races étrangères prévues au programme des prix, les animaux pourront être nés hors de l'Algérie, à la condition d'appartenir aux exposants depuis plus de six mois, et seront admis à disputer les prix attribués à leurs catégories dans les conditions déterminées à l'art. 2. La même faculté est accordée aux exposants d'animaux de basse-cour.

Les animaux présentés devront avoir été tondus depuis un mois au plus ; une mèche de laine devra être laissée derrière l'épaule gauche.

ART. 4. — L'âge des animaux se compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur naissance.

Ne seront admis au concours que les animaux sains et exempts de tares et de vices rédhibitoires.

ART. 5. — Pour être admises à concourir, les juments devront :

1<sup>o</sup> Être âgées de 4 ans au moins et de 18 au plus ;

2<sup>o</sup> Être suitées de leur produit de l'année, issue d'un étalon, soit appartenant à l'Etat, approuvé ou autorisé, soit inscrit au Stud-Book ;

3<sup>o</sup> Les juments pleines seront considérées comme suitées.

ART. 6. — Pour être admis à concourir, chaque exposant devra faire une déclaration contenant les nom, prénoms et domicile du propriétaire, les noms, espèces, signalement de l'animal, ainsi que la catégorie et la section où il doit concourir.

Les déclarations devront être parvenues, au Comice agricole de Boufarik, le 30 mars au plus tard, terme de rigueur.

ART. 7. — Le Comice décline toute espèce de responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir aux ani-

monde, donner des soirées et avoir surtout un petit personnel et chevaux et voitures.

Un jour le capitaine de Marby fut appelé au ministère. C'est à peine s'il parvint à dormir une heure la nuit qui suivit la réception de la lettre, toutes les appréhensions les plus redoutables lui passaient dans la tête. Que lui voulait-on ? Allait-on lui supprimer sa pension ? Lui infligerait-on un blâme pour l'irrégularité avec laquelle chaque jour il parlait de ses chefs, de l'administration, du pouvoir même ? Aurélie, tout le jour, l'avait consolé, lui disant que, peut-être, c'était une chose heureuse qui lui arrivait, de l'avancement. Il ne voulait rien entendre : on était trop aveugle pour voir ce qu'il valait, et trop ingrat pour se souvenir de ce qu'il avait fait. Et puis, depuis la mort de ce pauvre Aristide, à cause de cette gueuse d'Élise, il avait perdu et son dernier ami et son seul protecteur.

Hilaire Ténard de Marby ouvrait ses grands yeux ronds, qui ressortaient des paupières comme des tampons de locomotive, cherchant à comprendre ce que voulait lui dire le secrétaire ; il fallait répondre cependant, et il dit :

— Vous avez parfaitement raison.

Le secrétaire reprit :

— La cavalerie est une arme difficile dans laquelle les plus forts perdent absolument leur latin... Il ne faut pas des théoriciens, mais des praticiens, des gens qui connaissent à fond le cheval.

— C'est vrai. Votre Excellence, dit M. de Marby, un peu intimidé par l'honneur qu'on lui faisait en lui parlant de tout, car il faut connaître à fond le poil de la bête.

Le secrétaire ne comprit pas, mais il acheva :

— En somme, vous nous avez été désigné comme l'homme utile pour le choix de nos chevaux, dans les corps divers et selon leur emploi, pouvant apporter dans les haras un savoir qui manque à nos administrateurs, et je suis chargé par son Excellence M. le ministre de vous offrir une place d'inspecteur des haras de l'État et de surveillant dans la remonte...

Hilaire Ténard de Marby jaillit de sa chaise, et droit, rouge comme une guigne, l'œil brillant, la moustache frémissante, il balbutia :

— Excellence, j'accepte... fier... heureux... Je suis au service de l'empereur, un fidèle... et je me connais en chevaux, c'est vrai... On s'en est aperçu, ce qui montre avec quelle vigilance tous les

services sont faits... Je suis fier de cette distinction...

— Vous n'avez, capitaine, que ce que vous méritez...

— Tenez, Excellence, je suis ému... je pleure... Ah ! quelle joie pour moi... pour elle !...

— C'est un emploi nouveau que nous créons, dans lequel vous aurez de grands déplacements, et pour lequel aujourd'hui et à ce titre, les émoluments sont portés à la somme de vingt mille francs.

— Par an ? exclama interrogativement le capitaine.

— Par an, oui, pour commencer...

— Par an ! vingt mille francs !... Vive l'empereur !... Votre Excellence peut dire à Son Excellence Monseigneur le ministre que je lui appartiens tout entier... Ah ! monsieur que je suis heureux !... Enfin, on m'a vu !...

— Depuis longtemps il avait été question de vous pour cette place difficile... Ainsi, c'est entendu ; j'étais chargé, monsieur le baron, de vous demander si cette place vous convenait ; elle vous convient ?

— Si elle me convient !... Mais c'est la fortune !...

— Vous recevrez demain votre nomination, et vous enverrez votre démission à votre chef de bureau... Vous comprenez, monsieur le baron, que votre situation, en changeant, vous oblige à tenir un rang égal...

— J'ai compris, j'ai compris...

Un garçon de bureau vint dire au secrétaire que le ministre le demandait.